



Délibération n° 6

Conseil Municipal du Lundi 12 février 2018

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
7.5.1 – Demande de subventions

Le Lundi 12 Février deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
06/02/2018

Membres présents : 29

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 14/02/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Stéphane SAGNIER à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : DETR 2018

Rapporteur : Madame Dominique DELSAUX, Adjointe

Synthèse de la délibération :

DETR 2018– Appels à projets
Restructuration Centre Nautique de la Canche

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 27 novembre 2017 fixant les modalités d'attribution de la DETR 2018

Vu les opérations éligibles au titre de la programmation 2018

Considérant que :

dans le cadre de ses activités sportives nautiques, la Commune dispose d'une école de voile, dénommée « Centre Nautique de la Canche »,

la structure, devenue obsolète, n'est plus adaptée aux attentes ni aux besoins des usagers, qu'ils soient scolaires, sportifs, moniteurs, grand public...

en conséquence, les capacités d'accueil et les installations actuelles justifient une requalification complète des lieux,

compte tenu des atouts indéniables du site et de son potentiel, la Commune souhaite développer l'actuelle structure vers une Maison des Sports, propice à de nouvelles activités sportives en lien avec le nautisme et la nature, destinées à promouvoir l'attractivité du territoire.

les travaux portant sur la requalification de cet équipement sportif sont éligibles à la DETR 2018,

le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
DESCRIPTIF DE L'OPERATION :		DETR (25%)	203 800,00 €
Coût des travaux :	715 000,00 €	Fonds propres.....	611 400,00 €
Démolition :.....	35 000,00 €		
Honoraires divers :	65 200,00 €		
	-----		-----
TOTAL DEPENSES	815 200,00 €	TOTAL RECETTES	815 200,00 €

Considérant qu'en fonction des financements qui seront sollicités auprès d'autres organismes, le plan de financement pourra de nouveau être modifié,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'approuver les travaux de restructuration du Centre nautique de la Canche, tels que repris ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de la DETR 2018, ainsi qu'à tous les financeurs potentiels. (Région, CNDS, Organismes publics...).

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions.

Vu pour être affiché le 14 Février 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FALT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180212-DI6-120218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018